

Compte rendu du CSAL du 22/09/2026



Ce comité avait pour ordre du jour notamment les opérations de réorganisation, le bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2025, l'égalité professionnelle H/F, l'Eco-responsabilité et la présentation des résultats de l'observatoire unique.

Seule la représentante de l'Alliance CFTD-CFTC a participé à cette instance de dialogue sociale. En effet, les autres OS ont boycotté au grand dam du président de l'instance qui a déploré une posture qui empêche un dialogue social constructif.

Même si le quorum n'était pas atteint, la direction m'a invitée à lire la liminaire que la CFTC avait préparée et qui est en pièce jointe.

La CFTC en a profité pour évoquer les questionnements des collègues rencontrés lors des visites de service du mois de septembre

1 - Le remboursement des frais de déplacement des Huissiers et Vérificateurs

Dans la liminaire de la CFTC qui figure ci dessus, la CFTC a souligné l'incompréhension des collègues vérificateurs et huissiers que la direction invite, pour leurs déplacements, à privilégier les transports en communs ou les véhicules de service de l'administration.

Or la dangerosité de ces missions ne peut se concilier avec l'usage des transports en commun. En effet, ils peuvent tomber nez à nez avec des débiteurs ou des gérants des entreprises contrôlées voire se faire voler leurs documents et ordinateurs portables. Par ailleurs le nombre et l'implantation des véhicules de service est largement insuffisante pour être une alternative au véhicule personnel.

Le directeur a indiqué que la dangerosité des missions n'était pas ignorée car des mesures avaient été prises pour y pallier (*procédures de contrôle allégées, lieu des interventions...*) et que dans des cas exceptionnels les remboursements des frais de déplacement étaient acceptés.

Mais il a reconnu que des points de blocage, parfois incompréhensible, existaient au niveau de l'administration centrale qui ne laisse présager aucun assouplissement de ces règles.

2 – La fusion des SIE de Créteil et de Charenton

Plusieurs collègues ont déploré le manque d'information sur cette fusion qui deviendra effective au 01/01/2027.

Il a été répondu qu'en raison d'un problème de calendrier (congrès de l'adjoint du chef de service), la communication n'avait pas pu se faire comme il était prévu. Mais le problème est en cours de résolution et des groupes de travail par cellule vont bientôt être mis en place pour informer et préparer cette fusion.

3 – Déménagement du SGC d'Orly au CDFiP de Villejuif

La CFTC a rapporté la préoccupation des collègues qui allaient suivre la mission en termes de places de stationnement.

La direction a indiqué qu'une réflexion était menée sur l'optimisation de l'usage des places déjà disponibles et la possibilité de louer des emplacements à proximité.

4 – Les Antennes et leur devenir

La CFTC a rapporté l'inquiétude des collègues qui manquaient d'information sur le devenir des antennes et obtenu des réponses **en 1^{ère} exclusivité** :

* Antennes de BOISSY SAINT LEGER : même si une réflexion est en cours pour un repli à Créteil **il n'y aura pas de changement en 2027**. La situation évoluera lors de la campagne des avis en 2028 où il y aura notamment un renforcement des liens avec la MFS.

Il a été aussi indiqué qu'aucune entreprise n'avait marqué d'intérêt pour acquérir ce bâtiment, mais la Mairie de Boissy, oui.

Antenne de SAINT MAUR : **pas de changement en 2027**. La situation évoluera à partir de la campagne des avis en 2028 où une permanence sera assurée mais sur rendez-vous.

Antenne d'IVRY : **aucun changement**. La stabilité de la structure est garantie par sa volumétrie (agents en nombre suffisant). Une réflexion est menée pour un affichage plus clair des numéros de téléphone du SIP et du SGC.